Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260320-03032026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 - 20h30
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES
SALLE DU RESTAURANT SCOLAIRE

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du restaurant scolaire située 8 rue de motte à Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame CHERRÉ, doyenne du conseil municipal de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Camille MARTIN

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Françoise CHERRÉ, doyenne du conseil municipal de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260320-03032026-DE

OBJET N° 03-03-2026 : Election du Maire

Vu l'article L.2122-4 du CGCT, le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéa cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Vu l'article L2122-7 du CGCT, Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La présidente de séance invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Il est rappelé que le maire est élu parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après un appel à candidature, **Mme Isabelle Clément-Vitoria** et **M. Stéphane Rochard** se portent candidats.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : **M. Hervé Bourgouin** et **Mme Marie Lanzaro Dhont**.

La secrétaire désignée est la plus jeune de l'assemblée : **Mme Camille Martin**.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom et après passage dans l'isoloir, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	19
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Nombre de voix MME CLEMENT-VITORIA	15
Nombre de voix M. ROCHARD	4

Ont obtenu :

- Mme Isabelle CLEMENT-VITORIA : 15 voix
- M. Stéphane ROCHARD : 4 voix

Mme Isabelle CLEMENT-VITORIA ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire.

La présidence de l'assemblée est désormais transmise au Maire nouvellement élu.

Le 23 mars 2026

La Maire,

Isabelle CLEMENT-VITORIA

La doyenne de l'assemblée,

Mme Françoise CHERRE

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260320-03032026-DE

Mme Camille MARTIN

